



# Mairie de Saint Just d'Avray

## Compte-rendu du conseil municipal du 14 mars 2017

**Membres présents à la séance :** Mme Christine GALILEI, M. DUCROS, R. SALEMBIER, S. CORGIER, JM DURDILLY, JF. LACROIX, AM. LLOMBARD, S. VIGNON, Y. MOREAU, B. BOURBON, R. MAYNARD, JM GARNIER, G. CHARPIN

Secrétaire de séance : G. CHARPIN

Absent excusé : JM LERISSEL, pouvoir donné à JM DURDILLY

Absent : S. KASPRZYK

\*\*\*\*\*

### Ordre du jour :

1/Approbation du compte-rendu du 16/02/2017

2/Délibération pour approbation du compte administratif 2016

3/Délibération pour approbation du compte de gestion dressé par la trésorerie année 2016

4/Délibération pour contribution de la commune aux charges du SYDER année 2017

5/Délibération pour attribution d'une subvention à l'association de la bibliothèque

6/ Délibération pour redéfinir les tarifs de la garderie périscolaire suite à la gestion du périscolaire par l'association AERES

Questions diverses

\*\*\*\*\*

### 1/Approbation du compte-rendu du 16/02/2017

Rajout : Les informations concernant l'entreprise DMP sont issues d'un courrier.

Les riverains font part de la présence d'odeurs.

\*\*\*\*\*

### 2/Délibération pour approbation du compte administratif 2016

Les membres du Conseil Municipal de Saint Just d'Avray sont invités à se prononcer sur l'adoption du compte administratif de l'exercice 2016, budget principal.

Madame le Maire procède à la lecture du compte administratif par article budgétaire. Considérant la présentation du compte administratif du budget principal 2016 ci-dessous énoncé :

|                              | Section d'investissement<br>En € | Section de fonctionnement<br>En € |
|------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Report de clôture 2015       | 48 621,09                        | 130 000,00                        |
| Recettes de l'exercice 2016  | 102 359,07                       | 436 591,04                        |
| Dépenses de l'exercice 2016  | 72 138,65                        | 354 425,37                        |
| Résultats de l'exercice 2016 | 30 220,42                        | 82 165,67                         |
| Résultats de clôture 2016    | 78 841,51                        | 212 165,67                        |

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2016 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, est amené à se prononcer, Madame GALILEI, Maire, s'étant retirée de la salle des délibérations.

### Adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### 3/Délibération pour approbation du compte de gestion dressé par la trésorerie année 2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer en écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal est amené à se prononcer.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**4/Délibération pour contribution de la commune aux charges du SYDER année 2017**

Madame le Maire expose au conseil municipal que la quote-part de la commune aux charges du syndicat départemental des énergies du Rhône (SYDER) s'élève à la somme de **15 366,37€** pour l'année 2017.

Elle invite l'assemblée à se prononcer soit sur l'acceptation de la fiscalisation par le SYDER, soit sur la budgétisation totale ou partielle de cette contribution.

Madame le Maire propose la fiscalisation totale par le SYDER pour l'année 2017, soit la somme de **15 366,37€** recouvré directement auprès des contribuables.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**5/Délibération adoptant les contributions directes – vote des taux d'imposition pour 2017**

Madame le Maire propose de reconduire les taux d'impositions pour l'année 2017.

Taxe d'habitation : 4,41 %

Taxe foncière sur le bâti : 5,65 %

Taxe foncière sur le non bâti : 19,58 %

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**6/Délibération pour attribution d'une subvention à l'association de la bibliothèque**

Madame le Maire rappelle la délibération du 16/02/2017 concernant la réactualisation de la convention avec augmentation de la subvention de 1€ à 1,30€. Madame le Maire propose de verser une subvention de 1029,60€ soit 792 habitants x 1,30€ qui sera imputée au compte 6574.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**7/ Délibération pour redéfinir les tarifs de la garderie périscolaire suite à la gestion du périscolaire par l'association AERES (annule et remplace)**

Madame le Maire propose de redéfinir les tarifs de la garderie suite à la délégation de la gestion du périscolaire à l'association AERES, la CAF impose un tarif au quotient familial.

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017

| Quotient familial  | < 600 € | > 600 < 900 | > 900   |
|--|---------|-------------|---------|
| Tarif journalier moins de 25 présences par trimestre     |         |             |         |
| MATIN  | 1,15 €  | 1,35 €      | 1,50 €  |
| SOIR   | 1,50 €  | 1,80 €      | 2,00 €  |
| Tarif forfaitaire à partir de 25 présences par trimestre |         |             |         |
| MATIN  | 28,75 € | 33,75 €     | 37,50 € |
| SOIR   | 37,50 € | 45,00 €     | 50,00 € |

Mme CHARPIN G., M. MOREAU Y., M. GARNIER J.M. et M. MAYNARD R. n'ont pas pris part au vote.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## Questions diverses

- Commerce multi-activités : les commissions bâtiment et finances doivent se réunir pour étudier le projet de l'architecte.
- Auberge des Sapins : Un projet de bar associatif pourrait être monté. Un professionnel pourrait-il tenir le bar pour le weekend des conscrits ? Les questions administratives, de responsabilités et d'assurance doivent être étudiées.  
Le samedi, les 19 ans tiennent une buvette dans le garage sous l'auberge habituellement.  
Une charte de bonne conduite pour le bar associatif devra être établie.  
Il a été décidé dans un premier temps de réunir les présidents d'associations le samedi 25 mars à 10h30 à la mairie pour discuter du sujet.
- **Elections présidentielles :**  
**Dimanche 23 avril**  
8h-10h30 : Sylvie Vignon – Yohel Moreau – Romain Maynard  
10h30 - 13h : Stéphane Corgier – Jean-François Lacroix – Jean-Michel Garnier  
13h-16h : Brigitte Bourbon –Christine Galilei- Jean-Marc Durdilly  
16h-19h : Christine Galilei– Gaëlle Charpin – René Salembier  
Dépouillement : Jean Michel Garnier, Brigitte Bourbon, Gaëlle Charpin, Sylvie Vignon, Stéphane Corgier, René Salembier, Christine Galilei, Jean-Marc Durdilly  
**Dimanche 7 mai**  
8h-10h30 : Marc Ducros– Gaëlle Charpin – René Salembier  
10h30-13h : Jean-Marc Durdilly-  
13h-16h : Brigitte Bourbon- Jean-François Lacroix  
16h-19h : Anne-Marie Llombard – René Salembier  
Dépouillement : Brigitte Bourbon, Jean-Marc Durdilly, René Salembier, Marc Ducros, Anne-Marie Llombard, Jean-Michel Garnier, Jean-François Lacroix
- Zéro pesticide : les pesticides sont désormais interdits, il est nécessaire de s'équiper, une réunion de la commission environnement sera prévue prochainement pour étudier les alternatives mécaniques.
- Auto-partage proposé par la COR : c'est la mise en commun d'un véhicule par un groupe de personnes. Chacun l'utilise en fonction de ses besoins.
- Autre offre de mobilité : implantation de stations de covoiturage.  
Ces informations paraîtront dans la prochaine Plume des Chouettes.
- Cartes d'identités biométriques : elles seront réalisées dans des mairies équipées (Thizy, Lamure, Tarare, Bois d'Oingt) à partir du 21 mars.

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX  
MARDI 28 MARS – 20H30  
MARDI 11 AVRIL – 20H30

Le Maire  
Christine GALILEI



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads 'MAIRIE SAINT-JUST-SUR-ORVY' at the top and 'RHONE' at the bottom, with two small stars on either side. In the center of the stamp is a red emblem. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp, crossing through the text and the emblem.